

La production dans le montage des voitures et dans la fabrication des pièces a fait l'objet d'une mesure appréciable de rationalisation. Alors que la production globale des véhicules motorisés a augmenté de façon sensible, le nombre des marques de voiture et des genres et des modèles de carrosseries assemblées au Canada a diminué considérablement mais c'était la condition du succès de toute l'opération.

La productivité s'est, elle aussi, améliorée dans les industries de l'automobile. Au Canada elle a toujours été bien inférieure à celle des États-Unis. La diversification des modèles et des styles aggrave le problème des producteurs canadiens, mais le nouveau programme, prévoyant une production accrue d'un nombre réduit de modèles, a rendu possible une plus grande spécialisation et donc une productivité accrue. De 1961 à 1963, l'augmentation annuelle de la production s'était établie, en moyenne, à 5 p. 100 en ce qui concerne les véhicules assemblés au Canada. De 1965 à 1967 cette augmentation a atteint 8 p. 100. On estime donc que, dans le domaine automobile, l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis n'est plus que d'environ 20 p. 100, chiffre encore trop élevé, certes, et que tous les intéressés tenteront de réduire davantage.

Ce succès d'ensemble n'a pas été sans quelque peine. Afin de bénéficier des possibilités de production et de vente, bon nombre de fabricants de pièces ont dû entreprendre de vastes programmes de rééquipement et d'expansion. Les petits fabricants canadiens ont toujours joué un rôle important dans l'industrie automobile. Ces entreprises souhaitaient participer au programme automobile conçu à plusieurs égards particuliers pour tenir compte de leurs intérêts. Le ministère de l'Industrie a introduit le programme d'aide de réadaptation de l'industrie automobile pour leur assurer les conditions de financement raisonnables qui leur permettraient de moderniser leurs usines et de renouveler leur matériel. Ce programme prévoit des prêts aux fabricants de pièces de rechange d'automobile, aux fournisseurs de matériel d'accessoires et d'outillage employés dans l'industrie automobile. La période de remboursement d'un prêt accordé en vertu de ce programme est liée à la capacité de remboursement de l'emprunteur et aux circonstances du prêt. Elle peut durer jusqu'à 20 ans.

Depuis le début du programme, 68 prêts d'une valeur de 55 millions de dollar ont permis aux fabricants canadiens d'augmenter leurs opérations et de les rendre plus efficaces. On est d'ailleurs en train d'examiner 17 cas supplémentaires.

En outre, afin de réduire les frais des fabricants canadiens d'accessoires d'automobile et d'améliorer leur position de concurrence sur les marchés nord-américains, le ministère a entrepris un programme destiné à leur faire remise des droits de douane sur l'outillage et le matériel de production importés lorsque les producteurs canadiens ne peuvent pas les fournir dans les délais de production prescrits. Afin de renseigner les députés sur la croissance de ce programme, il ressort des renseignements à ma disposition que jusqu'au 29 avril 1968, on a reçu 170 demandes et l'on a fait remise de 2.9 millions de dollar. Mes chiffres les plus récents concernant le montant des remises indiquent la somme de 3.24 millions de dollars sur les machines importées au Canada. Ce sont autant de dépenses que les producteurs n'ont pas eu à assumer.

Bien des fabricants canadiens de pièces approvisionnement maintenant non seulement le marché intérieur, mais en exportent également d'importantes quantités.

Monsieur le président, vous êtes conscient, je le sais, de l'importance de la négociation Kennedy sur les tarifs, et vous vous réjouirez sans doute d'apprendre que le ministère de l'Industrie a collaboré à l'élaboration de programmes qui permettraient aux fabricants canadiens de profiter de toutes les possibilités offertes par la négociation Kennedy.

En premier lieu, je mentionnerai le programme général d'aide à la réadaptation, annoncé en mars 1968, soit assez récemment. A cause de la plus grande franchise douanière dans le monde, il était essentiel que l'industrie secondaire du Canada devienne plus compétitive. En l'occurrence, la politique de réadaptation industrielle devait viser d'abord à retirer autant d'avantages que possible de l'expansion des marchés et de l'élargissement des cadres pour permettre plus de spécialisation et une plus grande production en série et, ensuite, à aider les entreprises désavantagées à s'adapter efficacement à une concurrence plus vive. Ce sont les objectifs du programme général d'aide à la réadaptation.

Le premier point du programme est que le ministère de l'Industrie offre d'assurer la majeure partie des risques de perte sur les prêts de compensation consentis par les prêteurs privés. Le deuxième a trait aux prêts consentis directement aux firmes qui ont subi ou pourraient subir de grosses pertes à cause des réductions imposées au tarif canadien, et qui ne pourraient emprunter les fonds nécessaires dans le secteur privé aux termes du programme des prêts assurés. Le troisième